

# Conditions générales de la Formation FINER

## Droits d'inscription

**Les droits d'inscription à la session FINER sont fixés à 1060 euros Hors Taxes par personne** (TVA à 20 %), soit 1272 euros TTC, incluant la participation aux deux journées de formation, les documents pédagogiques et les supports d'intervention, les déjeuners et les pauses-café.

En cas de suivi en distanciel, les droits d'inscription sont réduits aux coûts pédagogiques, soit 940 euros Hors Taxes.

**Cette session est éligible dans le cadre de la formation professionnelle continue**

## Effectif

Compte tenu du grand nombre de thèmes à traiter, de la densité du programme, et afin de garantir une qualité optimale des échanges, **l'effectif est limité à 16 participants maximum par session.**

Afin de s'adapter à tous les cas de figure, les sessions sont proposées en format hybride : présentiel et/ou distanciel.

## Lieu et accès

La session FINER se déroulera à Paris dans les locaux de METROL (15<sup>ème</sup>) ou à la SNHF (7<sup>ème</sup>). L'adresse exacte du lieu de formation retenu sera indiquée dans le courrier de confirmation de l'inscription. Un plan d'accès sera joint.

## METROL

Le Cabinet METROL a été créé en 1984. Il intervient principalement pour le compte de partenaires institutionnels sur le thème de la transition énergétique, des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Énergie et de l'Environnement.

**METROL est spécialisé dans l'organisation « clef en main » et l'animation de sessions de formation, de séminaires techniques, de colloques et de tables rondes stratégiques.**

## Procédure d'inscription

Téléchargez sur notre site [www.metrol.fr](http://www.metrol.fr) un bulletin d'inscription, ou demandez-le par e-mail. Une fois complété, retournez-le à METROL accompagné de quelques lignes résumant votre parcours ou projet professionnel, et joignez une photo d'identité (réalisation d'un trombinoscope des participants pour faciliter les contacts). Dès réception de ces documents - et dans la limite des places disponibles - nous vous réserverons une place. Environ un mois avant la session, nous vous ferons parvenir une convention de formation professionnelle accompagnée d'une facture. Le règlement des droits d'inscription doit être effectué avant le début de la session.

**Les administrations et les établissements publics doivent joindre un bon de commande complété et signé par l'autorité compétente.**

Tout désistement doit être formulé par écrit à METROL. Si celui-ci intervenait **moins de 15 jours** avant le début de la session, un **montant forfaitaire de 30 %** des coûts pédagogiques resterait dû, soit 318 euros Hors Taxes. Ce montant est porté à **100 % des droits** pour une annulation intervenant **moins de 5 jours ouvrables** avant le début de la session. Toute session commencée est due dans son intégralité. Les remplacements de participants doivent être signalés par écrit au moins 3 jours ouvrables avant le début de la session, et accompagnés d'un nouveau bulletin d'inscription complété.

Si, malgré leurs efforts, des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier la date, le lieu ou le contenu du programme de la session, voire de la basculer en distanciel intégral en cas de confinement

## Contacts

Pour obtenir de plus amples informations sur cette session, n'hésitez pas à nous contacter :



ORGANISÉ ET ANIMÉ PAR

**METROL**

**METROL**

44, rue de La Quintinie  
75015 PARIS

Tél. : 01 40 45 33 40

Mail : [info@metrol.fr](mailto:info@metrol.fr)  
[www.metrol.fr](http://www.metrol.fr)